

# COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

---

28 novembre 2019

Madame Karina St-Germain  
Directrice des Services éducatifs aux jeunes et  
responsable de l'organisation scolaire  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
2255, avenue Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

**Objet : Avis du comité de parents concernant la Politique 219 – Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire**

Madame,

Le comité de parents vous remercie de votre visite et souhaite vous soumettre un avis concernant la Politique 219 – *Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire*. En effet, une des fonctions du comité est « *de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre<sup>1</sup>* ».

Après la rencontre ordinaire du mercredi 6 novembre 2019, nous souhaitons donner suite à votre présentation concernant la Politique 219 :

- Le comité de parents est favorable aux ajouts et aux précisions apportés à la Politique 219 et propose qu'elle soit adoptée telle que présentée.

Le comité de parents comprend que des contraintes administratives peuvent influencer les critères d'admissions et la disponibilité des services offerts. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre recommandation.

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

*Emmanuelle Bagg*

Présidente

---

<sup>1</sup> Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonctions du comité de parents